Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20260504-2026_22D-DE

**COMMUNE DE LANVEOC**

**DECISION PORTANT RECONDUCTION DU MARCHE DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMMES 2023-2026**

**DELEG.26/04/22**

**Le Maire de la commune de Lanvéoc,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°01 en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le marché à bons de commande de modernisation de la voirie communale pour la période 2023-2026 avec la société SAS COLAS FRANCE,

**Considérant** l'obligation de prendre une décision annuelle de reconduction pour le marché, compris entre 96 000 euros TTC et 144 000 euros TTC, suivant l'article 3-1 de l'acte d'engagement,

**Considérant** qu'il convient de fixer les obligations réciproques des deux parties,

**DECIDE :**

**Article 1** : Il est décidé de reconduire le marché de voirie compris entre 80 000.00 € HT soit 96 000.00 € TTC et 120 000.00 € HT soit 144 000.00 € TTC pour l'année 2025.

| Période | Minimum HT | Minimum TTC | Maximum HT | Maximum TTC |
|---|---|---|---|---|
| Reconduction n°3 | 80 000.00 | 96 000.00 | 120 000.00 | 144 000.00 |

Les dépenses sont prévues au budget communal.

**Article 2 :** Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

**Article 3 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de CHATEAULIN, publiée et notifiée à la Société COLAS 1 rue du Général Leclerc CS 80022 29470 PLOUGASTEL DAOULAS.

Fait à Lanvéoc, le 04 mai 2026

Le Maire,

Christine LASTENNET